CONVENTION NATIONALE.

COMITÉ DE LÉGISLATION.

LISTE DES CITOYENS

PRÉSENTÉS

PAR LE COMITÉ DE LÉGISLATION,

Pour compléter et former différentes autorités constituées du département du LOT ;

IMPRIMÉE PAR ORDRE DE LA CONVENTION NATIONALE.

DÉPARTEMENT DU LOT.

District de Cahors.

Directoire.

ADMINISTRATEUR . .	*Lagarde-Conduché*, à la place *d'Yzarn.*
AGENT NATIONAL. . .	*Yzarn.*

Municipalité de Cahors.

MAIRE	*Durand*, officier de santé.
OFFICIERS MUNICIPAUX	*Arnal*, fils aîné, à la place de *Souquet*. *Baygasse*, marchand, à la place de *Durand*. *Cadrès*, cultivateur, à la place de *Vendol*. *Granion*, premier, à la place de *Dissès*. *Pines*, orfèvre, à la place de *Lacroix*. *Pouzergues* fils, premier, à la place de *Lafage*.
AGENT NATIONAL. . .	*Lapergne*, homme de loi.
SUBSTITUT.	*Berthon*.

Conseil général de la commune.

. . .

Dissès, ci-devant officier municipal.
Boncour, marchand.
Receyres, notaire.
Duc cadet.
Francès, aubergiste.
Combebias aîné, maréchal-ferrant.
Fournier père, serrurier.
Senton aîné, marchand.
Nadal, marchand.
Marconier, orfèvre.
Lustrat, marchand.
Soulier aîné, aubergiste.
Figeac, deuxième, cordonnier.
David, marchand.
Gaillard, bourrelier.
Lasalle, perruquier.
Vincens, tailleur.
Carriol, premier, boulanger.
Vaissat père, sellier.
Bonhomme, coutelier.
Cazès, fils aîné, boucher.
Pecal, fournier.
Calmel, perruquier.
Bessieres aîné, marchand.



DISTRICT DE MONTAUBAN.

Directoire.

ADMINISTRATEUR . .	*Deché* de Leribos, à la place de *Delpon.*
AGENT NATIONAL. . .	*Jean Constant-Tournier*, à la place de *Lagentie.*

Conseil d'administration.

MEMBRES.	*Senis* cadet, à la place de *Deché.* *Jean-Saint-Geniés*, à la place de *Rivals.* *Jean-Pierre Lugan*, à la place de *Soulier.* *Boudet la Bambardière*, à la place de *Cassayré.*

Municipalité de Montauban.

OFFICIERS MUNICIPAUX	*Jean-Pierre Guarrigues*, faïencier, à la place de *Lacazes.* *Caminel*, notaire, à la place de *Lugan.* *Martres*, de Bressol, à la place de *Sirac.*

Conseil général.

NOTABLES.	*Caminade*, plâtrier, à la place de *Joyau.* *Salvetat* fils, à la place de *Jacob.* *Delcassé* aîné, à la place de *Caminel*, notaire. *Mancseal-Coyné*, à la place de *Poncet.* *Bouty*, cordonnier, à la place de *Lagarrigues.* *Lacase-Roly*, à la place de *Fournés.* *Elie Graves*, à la place de *Segui.* *Fabre Vignié*, à la place de *Bellac-Jambon.* *Constant Manas*, à la place de *Delrien.* *Guillaume Merignac*, à la place de *Delmas* aîné. *Garrisson-Garrisson*, à la place de *Revellat.*
AGENT NATIONAL. . .	*Sirac.*

DISTRICT DE MONTAUBAN.

Municipalité de Bruniquet.

MAIRE.	*Jean Lafage-Xexien.*
OFFICIER MUNICIPAL .	*Pierre Vialar*, à la place de *Ferrières.*

Conseil général.

NOTABLES.	*Jean-Pierre Maillard*, à la place de *Marty.* *Pierre Astoul*, à la place de *Jean Gasc.* *Boisse*, à la place de *Barthelemy Gasc.* *Auguste Arbus-Caussouleil*, à la place de *Gasc*, juge-de-paix.

DISTRICT DE FIGEAC.

Directoire.

ADMINISTRATEURS. . .	*Guary*, officier de santé, à la place de *Perdrix.* *Moysent* cadet, d'Espedailles, à la place de *Vedrun.*
AGENT NATIONAL. . .	*Brugoux* cadet, juge.
SECRÉTAIRE.	*Lacurie* (Dominique).

Conseil d'administration.

MEMBRES.	*Bru*, apothicaire. *Vedrune*, notaire. *Theniers*, homme de loi. *Delbret*, tailleur. *Cipierre*, maire de Capdenac. *Mage*, de Laborie, homme de loi. *Blaviel*, (Dominique) homme de loi.

Municipalité de Figeac.

MAIRE	*Delzenes*, officier de santé.
OFFICIERS MUNICIPAUX	*Debons*, du fauxbourg. *Domergue* (Benoît), de l'Estang. *Pradeyrol*, marchand. *Naucelle* aîné. *Nonzies*, de Beuros. *Grand cadet*, marchand. *Pierre Isaly*, marchand. *Champollion*, libraire.
AGENT NATIONAL . . .	*Laflèche* aîné.

Conseil général.

NOTABLES.	*Brugoux* cadet, du fauxbourg, à la place de la *Carrière*. *Ifernet*, aubergiste, à la place de *Serries*. *Lacurie*, (Jean-François) à la place de *Laflèche*. *Valet*, marchand, à la place de *Delvern*. *Calmette* père, maréchal, à la place de *Cassagnes*. *Arnaldy* cadet, à la place de *Delzenes*.

DISTRICT DE FIGEAC.

Municipalité de Capdenac.

OFFICIERS MUNICIPAUX	*Caussé*, officier de santé, à la place de *Cipierre*. *Guibert* fils, du port, à la place de *Caussé*.

DISTRICT DE GOURDON.

Directoire.

ADMINISTRATEURS . .	*Gatumel*. *Guilhendon*, de *Nareuil*. *Milhet*, de *Cazals*.

Conseil d'administration.

MEMBRES . . . . { *Jaubert* aîné, à la place de *Gatumel*. *Lacoste*, marchand, à la place de *Guilhendon*. *Plagnol*, de Cany, à la place de *Gransault*.

Municipalité de Gourdon.

OFFICIER MUNICIPAL. { *Delcamp-Frisal*, à la place de *Jaubert*.
AGENT NATIONAL . . { *Maignot* fils.

Conseil général.

NOTABLES. . . . . . . { *Vernhot*, à la place de *Lacoste*. *Delcamp*, marchand, à la place de *Maignot*.

DISTRICT DE FRANCÉRÉ, *ci-devant* S.-CÉRÉ.

Directoire.

ADMINISTRATEURS. . { *Trassy* fils, de Bretenoux, à la place de *Drulhe*. *Verninac*, (Etienne) à la place *d'Andral*. *Miramon*, à la place de *Clusan*.

Conseil d'administration.

MEMBRES. . . . . . { *Andral*, des Monvalens, à la place de *Cledel* aîné. *Clusan*, à la place de *Lafleur* fils. *Lalé*, de Miers.

Municipalité de Francéré.

OFFICIER MUNICIPAL. { *Pailhas* aîné, négociant, à la place de *Galthée*.

Conseil général.

NOTABLE	*Besse* fils, à la place de *Pailhas* aîné.
SECRÉTAIRE GREFFIER.	*Gineste*, de Roubinet.

Municipalité de Martel.

MAIRE.	*Delol* aîné, négociant.

Municipalité de Gannat.

OFFICIER MUNICIPAL.	*Guarrigues*, à la place *d'Hugues Orliac.*

DISTRICT DE LOZERTE.

Directoire.

ADMINISTRATEUR. . .	*Rouzies*, du Fey, à la place de *Rozières.*
AGENT NATIONAL. . .	*Rozières*, ci-devant administrateur.

Municipalité de Moissac.

MAIRE	*Delvové* aîné.
OFFICIER MUNICIPAL.	*Chobart*, à la place de *Boscus.*

PROJET DE DÉCRET.

La Convention nationale, sur la proposition du comité de législation, décrète :

Tous les citoyens dénommés en la liste annexée au présent décret, entreront chacun dans les fonctions qui lui sont désignées.

La commission des administrations civiles, police et tribunaux, est chargée de prendre les mesures nécessaires pour la prompte exécution de présent décret, qui ne sera point imprimé.

A PARIS, DE L'IMPRIMERIE NATIONALE.

Nivôse, an III.